



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 décembre 2018 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siègne 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siègne 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siègne 4
Monsieur Paul Dénomné	Conseillère Siègne 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siègne 6

Est absent :

Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siègne 2
---------------------------	---------------------

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Monsieur le maire demande à observer une minute de silence en mémoire de M. Clément Tremblay, décédé dimanche le 2 décembre dernier.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 02 devant environ 3 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2018-12-267

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Paul Dénomné et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 4 décembre 2018 soit ouverte à 19 h 02 devant environ 3 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour novembre 2018



- 1.2 Acceptation du journal des déboursier pour novembre (#502 à 508)
- 1.3 Party de Noël des employés municipaux
- 1.4 Fermeture du bureau – Période des Fêtes
- 1.5 Municipalité de Messines – Demande d’entente-sommes perçues pour Carrières et Sablières
- 1.6 Liste des personnes endettées pour taxes
- 1.7 Hypothèque légale – Demande de main levée (3720-74-3842)
- 1.8 Date pour séance extraordinaire d’adoption du budget et du programme triennal d’immobilisation
- 1.9 Avis de motion – Règlement 2018-068 modifiant le règlement de zonage 93-03-15(B)

200 Sécurité publique

- 2.1 Programme de sensibilisation et prévention – Blue Sea
- 2.2 Rapport activité 2017 – Blue Sea actions Schéma de couverture de risque

300 Transport

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Mise à jour du programme de pose de jute – Myriophylle à épi

500 Santé et Bien-être

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Club de ski et planche
- 7.2 La note Verte – Demande de subvention
- 7.3 Tournoi de pêche – Le Monde du Bateau 14 juillet 2019
- 7.4 Spectacle de Noël École Sacré-Cœur Gracefield – Demande OPP
- 7.5 Réaménagement du Presbytère – Demande d’autorisation
- 7.6 Achat d’équipements de son pour événements

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d’activité du maire pour les mois d’octobre et novembre
- 8.2 MRC – Conseil en bref du mois de novembre 2018

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



2018-12-268

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 4 décembre 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel **avec les ajouts suivants :**

5.1 Protestation pour soins de santé lors de la séance du Conseil d'administration du CISSSO

ADOPTÉE

2018-12-269

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2018-12-270

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 44 à 48 de novembre 2018 et qui totalisent un montant de 26 388,91\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 14 318,77\$ pour les salaires versés en novembre 2018 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 441,94\$ pour le mois de novembre 2018 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 739,24\$ pour le mois de novembre 2018 soient acceptées.

ADOPTÉE

2018-12-271

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :



QUE les déboursés de novembre 2018 qui totalisent un montant de 130 978,54\$ sur le journal des déboursés nos 502 à 508 soient acceptés.

ADOPTÉE

2018-12-272

PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux désireraient organiser un souper dans le cadre de Noël et que la date suggérée serait le samedi 15 décembre au Club de Golf Algonquin;

CONSIDÉRANT QUE cette activité impliquerait le repas ainsi qu'une soirée animée organisée par le Club de golf pour les entreprises de 20 employés et moins;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte de défrayer un montant de 40\$ plus les taxes pour chaque employé participant à cette activité de Noël qui se tiendra le samedi 15 décembre 2018 au Club de Golf Algonquin.

ADOPTÉE

2018-12-273

FERMETURE DU BUREAU – PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes, soit du 24 décembre 2018 et ce, jusqu'au 2 janvier 2019 inclusivement.

ADOPTÉE

2018-12-274

MUNICIPALITÉ DE MESSINES – DROITS IMPOSÉS SUR LES SUBSTANCES (CARRIÈRES ET SABLÈRES)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines s'approvisionne régulièrement de matériaux granulaires auprès du fournisseur Carrière Tremblay et fils situé sur le territoire de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines veut conclure une entente avec la municipalité de Blue Sea sur l'attribution des sommes versées au fonds sur les carrières et sablières;

CONSIDÉRANT QUE l'article 78.13 sur la LCM permet de conclure une telle entente;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à la municipalité de Messines de lui déposer un projet d'entente;



QUE dans cette entente soit incluse une déduction des frais d'administration de 5% sur les sommes ainsi perçues par la municipalité de Blue Sea pour tous matériaux admissibles, achetés à la Carrière Tremblay et fils, et qui transitent par le chemin Blue Sea Nord, la rue Principale et ensuite le chemin d'Orlo pour se rendre à Messines, donc un remboursement de 95% des sommes perçues;

QUE pour tous matériaux admissibles, achetés à la Carrière Tremblay et Fils, et qui transitent par le chemin Blue Sea Nord, la rue du Pont, le chemin du Lac Long et ensuite la traverse St-Jacques pour se rendre dans la municipalité de Messines aucun remboursement ne seront demandés par la municipalité de Messines.

ADOPTÉE

2018-12-275

LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QU' au 30 novembre 2018, les comptes à recevoir s'élèvent à 175 566.80\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'envoi des comptes de taxes impayées à nos percepteurs pour ceux dont le total pour chacun s'élève à 100\$ et plus pour les années 2018 et antérieures.

ADOPTÉE

2018-12-276

HYPOTHÈQUE LÉGALE – DEMANDE DE MAIN LEVÉE

CONSIDÉRANT QUE suite à une recherche de titre, la firme PME Inter, notaires, a constaté deux hypothèques légales contre la propriété portant le numéro de matricule 3720 74 3842, enregistrées sous les numéros 21 320 506 et 22 084 641;

CONSIDÉRANT QUE PME Inter, notaires, a fait parvenir une demande de main levée totale sous seing privé concernant les deux hypothèques légales résultant de deux jugements contre Monsieur John F. Latendre et Madame Nathalie Giroux publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau sous les numéros 21 320 506 et 22 084 641;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la demande de main levée pour l'immeuble connu et désigné comme étant le cadastre numéro 4 990 277 et portant le matricule 3720 74 3842;

QUE ce Conseil autorise la direction générale à signer les documents préparés par Me Gilles Laflamme, notaire chez PME Inter dont les membres du conseil ont reçu copie lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2018;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE la municipalité de Blue Sea autorise le notaire ou l'avocat représentant dudit dossier, à faire les inscriptions nécessaires pour opérer la radiation des deux hypothèques légales ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

2018-12-277

DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil tienne la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019 ainsi du programme triennal d'immobilisation, le mardi 18 décembre 2018 au centre municipal dès 19h.

ADOPTÉE

Avis de motion est par la présente donné par Marc Lacroix, conseiller, voulant que le règlement n° 2018-068 *modifiant le règlement de zonage No 93-03-15(B)*, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le règlement viendra intégrer les dispositions du nouveau *Règlement de contrôle intérimaire no 2018-325 applicable à la protection des rives, du littoral et des zones inondables sur l'ensemble du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau*. De ce fait, l'article 2.8 du *règlement de zonage No 93-03-15(B)* sera modifié pour y ajouter les définitions se trouvant dans le RCI *no 2018-325*. Le chapitre 9 concernant les dispositions applicables aux quais sera abrogé et le chapitre 11 sera abrogé et remplacé par les dispositions du *Règlement de contrôle intérimaire no 2018-325 applicable à la protection des rives, du littoral et des zones inondables*, incluant les dispositions applicables aux quais et en ajoutant des dispositions relatives à l'interdiction d'utilisation du bois traité dans la rive et le littoral.

Également, le chapitre 3 du *règlement de zonage No 93-03-15(B)* sera abrogé et remplacé afin de modifier les dispositions administratives du règlement.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.



2018-12-278

PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le directeur des services incendie a déposé le programme de sensibilisation et de prévention en incendie, qui vise entre autre à venir préciser le protocole à appliquer lors des exercices de sensibilisation et prévention aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la rédaction de ce document réalise plusieurs actions requises dans le cadre du schéma de couverture de risque en incendie exigé par le Ministère de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres municipalités doivent également produire un programme de sensibilisation et de prévention afin de rencontrer les exigences du Schéma;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accuse réception et adopte le programme de sensibilisation et prévention en incendie, tel que déposé par le directeur des services incendie

ADOPTÉE

2018-12-279

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QU' En référence à l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Blue Sea doit produire annuellement un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Eric Lacaille, a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 2018 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Blue Sea pour l'année 2018 et l'adopte tel que déposé;

QU' une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉE



2018-12-280

MISE À JOUR PROGRAMME DE POSE DE TOILE DE JUTE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un courriel de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea afin de nous informer de la mise à jour des estimés des coûts que l'association a discuté avec l'ABV des 7 pour la réalisation du projet de toile de jute;

CONSIDÉRANT QU' à l'exception de l'herbier au débarcadère publique de Messines, l'étendu des herbiers a augmenté considérablement depuis 2016, selon la caractérisation faite tout récemment. La halte publique et la marina Raymond Lacroix a augmenté de 4,237 mètres carrés en 2016 à 7,623 mètres carrés en 2018. De plus, les nouveaux herbiers à la halte publique à Blue Sea totalisent 4,741 mètres carrés, de sorte que la superficie totale à couvrir passe de 10,537 mètres carrés à 18,115 mètres carrés, si l'on choisit de couvrir les quatre endroits que nous avons identifiés comme prioritaire. 31,2% de l'herbier se trouve sur le territoire de Messines et 68,8% sur celui de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'ABV des 7 comprend les éléments suivants :

1. La caractérisation de l'herbier (634,66\$)
2. La soumission pour obtenir la certification d'autorisation nécessaire du Gouvernement du Québec (1 110,66\$)
3. La demande de financement auprès du programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (1 110,66\$)
4. L'installation de la toile de jute en 2019 (63 466,20\$)
5. La supervision de l'installation en fin août 2019 (1 189,99\$)
6. Deuxième suivi des sites en 2019 (3 120,42\$)
7. Troisième suivi en 2021 (4 442,63\$)
8. Quatrième suivi en 2023 (4 442,63\$)

*L'élément 3 vise à obtenir une subvention de la Fondation de la faune

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente établie entre les deux associations, le contrat pour la réalisation de ce projet sera entre eux. Cependant, la réalisation du projet dépend de l'engagement financier des municipalités de Messines et Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE les deux associations croient que le partage approprié des coûts est que les municipalités financent les éléments directement liés à l'installation (4 et 5) et que l'Association du bassin versant du lac Blue Sea finance les autres éléments ainsi que la supervision des troupeaux de l'ABV des 7 et les recherches scientifiques associées au projet;

CONSIDÉRANT QU' avant de pouvoir aller de l'avant avec le projet, tel qu'envisagé, l'Association du bassin versant du lac Blue Sea aimerait obtenir la confirmation formelle des municipalités de Blue Sea et Messines qu'elles sont prêtes à assumer les coûts associés à l'installation de la toile de jute, dont :

Messines	20 043.45\$
Blue Sea	44 612.84\$



CONSIDÉRANT QU' à la séance ordinaire du 1^{er} février 2016, la municipalité de Blue Sea avait autorisé un montant de 8 000\$ pour la mise en place de toiles de jute (résolution #2016-02-041) et que ce montant demeure toujours dans l'excédent de fonctionnement affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil informe l'association du Bassin Versant qu'elle souhaite s'engager dans le projet avec un montant de 20 043.45\$, l'équivalent du montant que doit assumer Messines;

QUE la municipalité de Blue Sea s'engage à travailler de concert avec l'Association du Bassin Versant du Lac Blue Sea pour rechercher les sommes nécessaires afin de réaliser la totalité du projet en 2019.

ADOPTÉE

Note : Protestation pour soins de santé à la réunion du CISSSO du 13 décembre 2018, qui aura lieu à Gatineau. Des autobus seront disponible pour transporter les personnes intéressées à s'y rendre et partiront des bureaux de la MRC de Maniwaki et Gracefield à 17h30. Toute personnes intéressée doit s'inscrire auprès du bureau municipal avant vendredi le 7 décembre dans le but de réserver les autobus nécessaires. Le Conseil souhaite annoncer sur la page Facebook de la municipalité afin de réunir le plus grand nombre de personne pour appuyer nos portes-paroles.

Note : Clinique Santé : Dépôt des états financiers par le Conseiller responsable, M. Marc Lacroix

2018-12-281

CLUB DE SKI ET PLANCHES DE LA HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'activité de ski et planches de la Haute-Gatineau revient cette année avec une nouvelle formule pour 2019;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés au transport s'élèvent à 140\$ pour le participant et un minimum de 35 inscription est nécessaire pour que l'organisme organise le transport;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte de défrayer 50% des dépenses reliées au transport pour chaque participant qui réside sur le territoire de la municipalité de Blue Sea, soit 70\$.

ADOPTÉE

Note : La Note Verte – demande de subvention : L'organisme sera ajouté au tableau des organismes pour le budget 2019. Advenant qu'un enfant choisisse une activité offerte par l'organisme, qu'il soit admissible à l'aide financière de 100\$/enfant/année.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2018-12-282

TOURNOI DE PÊCHE MONDE DU BATEAU

- CONSIDÉRANT QUE la série Monde du Bateau demande la permission d'organiser un tournoi de pêche à l'achigan sur le lac Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE l'organisme anticipe une quarantaine de participants et nécessite l'espace nécessaire pour 40 camions et bateaux pour le stationnement et un emplacement près de la mise à l'eau pour installer la remorque avec le système de remise à l'eau et pesée;
- CONSIDÉRANT QUE la série est basée sur le plan sportif seulement, donc, tous les poissons seront remis vivants à l'eau;
- CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande aussi des informations quant à la location de chalets et chambres à louer fin que la publicité soit faite à cet effet;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil souhaite commanditer le lavage de bateau pour tous les participants, en exemptant chacun des participants inscrits de payer les frais de 25\$;
- QU' en contrepartie de cette commandite, la municipalité de Blue Sea soit affichée comme commanditaire de l'événement;
- QUE les organisateurs soient informés que la fabrique et organisme locaux d'entraide se proposent à préparer le déjeuner et un souper pour les participants lors de cette journée, à un coût raisonnable;
- QUE Ceux qui souhaitent s'installer en VR, puissent utiliser le terrain de Soccer sur le terrain de la municipalité.

ADOPTÉE

-
- Note : Spectacle de Noël établissement du Cœur-de-la-Gatineau
Conseil accepte que les employés soient mis à la disposition des organisateurs pour les assister dans le déroulement du spectacle et le nettoyage.
- Note : Lettre de félicitation et remerciement à l'Association des amis du Presbytère pour le succès de l'activité de la Foire Artisanale de Noël.
-

2018-12-283

RÉAMÉNAGEMENT PRESBYTÈRE – DEMANDE D'AUTORISATION

- CONSIDÉRANT le bail emphytéotique que détient l'Association des amis du Presbytère;
- CONSIDÉRANT QUE l'Association demande la permission d'installer un four à gaz propane, d'extincteurs, de produits anti-feu sécuritaires d'une hotte conventionnelle à évacuation extérieure ainsi que faire quelques aménagements à l'intérieur de la cuisine (étagères, armoires, peinture, etc), le tout aux frais de l'Association des Amis du Presbytère;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise la totalité des travaux d'amélioration proposés par l'Association des amis du Presbytère de Blue Sea.

ADOPTÉE

2018-12-284

ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SON POUR ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait convenu que les profits de l'activité « Blue Sea en fête » seraient utilisés pour l'achat d'équipements de son qui serviraient aux activités de la municipalité, ainsi que pour la location de l'écran gonflable pour la diffusion de films dans d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une soumission de Steve's music Store Pour un haut-Parleur Sub central, un micro sans-fil, un « headset » micro sans-fil, et 2 micro avec fils, au montant de 1516,00\$ avant taxe;

CONSIDÉRANT QUE ces achats complètent l'équipement requis pour les spectacles de musique organisés lors d'événements de la municipalité, comme par exemple Blue Sea en Fête;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat des équipements tel que décrit dans la soumission de Steve's music store en date du 29 novembre 2018, au montant de 1516,00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

Note: Rapport d'activités du maire pour octobre et novembre 2018

Note : MRC Vallée-de-la-Gatineau – Conseil en bref du mois de novembre 2018

Période de questions de 19h56 à 20h08

2018-12-285

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 4 décembre 2018 soit close à 20h08.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2018.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier